



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 3 octobre 2013

**Participants** : Sylviane NOËL, Philippe GARCIN, Marjorie GUFFON-LOOS, Christian HENON, Claude MAISTRE, Emmanuel PRICOT, Alain ROUX, Christophe ROUX, Laurent TESSIER

**Absent** : Marie-Pierre MARTIN (pouvoir donné à S. NOEL)

**Secrétaire de séance** : Philippe GARCIN

Début de la séance : 19h.10

### 1. DIA parcelle A 1665

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

### 2. Durée d'amortissement des impluviums

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la durée d'amortissement des nouveaux impluvium installés à Vormy sera de 12 ans.

### 3. Délibérations budgétaires modificatives pour le budget eau, le budget CCAS et le budget Ski

Madame le Maire présente au Conseil Municipal différentes délibérations budgétaires modificatives portant sur les budgets eau, CCAS et remontées mécaniques, rendues nécessaires par l'évolution du logiciel de comptabilité de la Mairie, ayant impliqué des changements d'imputation. Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances de la Commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces délibérations. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie.

### 4. Dates d'ouverture 2013-2014 de la station de ski

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les dates du samedi 21 décembre 2013 au dimanche 16 mars 2014 inclus. La station fermera les mardis et jeudis en dehors des vacances scolaires.

### 5. Création d'emplois saisonniers pour le ski saison 2013- 2014

Le conseil approuve la proposition de Madame Le Maire de créer 7 emplois et de lancer leur recrutement :

- 1 pisteur
  - 1 dameur
  - 3 perchmen
  - 2 personnes au foyer
- + des extras selon les besoins

CV et lettres de motivation sont à adresser à Madame le Maire avant le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

## **6. Tarifs des locations, achat et perte ou bris du matériel pour le ski saison 2013- 2014**

Le conseil maintient l'ensemble des tarifs de la saison précédente à l'exception notable d'une baisse des prix pour les locations à la semaine comme suit :

- Skis adultes : baisse de 65 à 55€
- chaussures adultes : de 40 à 36 €
- panoplie adultes : de 90 à 80 €
- skis enfants de 40 à 36 €
- chaussures enfants de 40 à 36 €
- bâtons enfants de 7 à 4 €
- panoplie sans casque de 58 à 52 €

Le détail des tarifs est consultable en mairie

## **7. Tarifs des boissons, confiseries, produits alimentaires et jeux du foyer pour la saison 2013- 2014**

L'intégralité des tarifs de la saison précédente est maintenu sans aucune augmentation cette année. Leur détail est consultable en mairie

## **8. Tarifs des forfaits ski pour la saison 2013- 2014**

Les tarifs des forfaits restent inchangés par rapport à la saison dernière. La date limite pour bénéficier du tarif promotionnel à moitié prix sera le dimanche 12 janvier 2014.

Toutefois, cette année, l'office du tourisme de Cluses assurera la promotion et la vente de nos forfaits du 1er décembre au 31 décembre dans le cadre d'une promotion des 3 stations de Romme, Le Reposoir et Mont Saxonnex.

Outre l'offre de notre forfait saison et des 3 coupons découvertes au tarif promotionnel (75 € pour les adultes et 35 € pour les enfants), seront offerts également :

- une journée gratuite découverte au Mont-Saxonnex,
- une journée gratuite découverte au Reposoir,
- une entrée au musée de l'horlogerie et du décolletage
- tarif réduit sur tous les concerts de l'Atelier.

## **9. Choix et tarifs d'une compagnie d'ambulances pour la saison 2013- 2014**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de prestations de l'année dernière avec la société ATS

## **10. Tarifs des secours sur piste**

Le Conseil décide de maintenir les tarifs de 2012-2013 pour la saison 2013- 2014 et d'y ajouter un tarif secours hors piste fixé à 300 €

## **11. Astreinte de l'agent technique**

Le Conseil Municipal fixe les dates d'astreinte de Monsieur Pierre MARCHAND du lundi 2 décembre 2013 au dimanche 30 mars 2014.

## 12. Tarif du déneigement

Le Conseil décide de maintenir les tarifs de 2012-2013 (50 €) pour la saison 2013- 2014

### QUESTIONS DIVERSES

#### A- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Depuis le 1er janvier 2013, le ramassage et le traitement des ordures ménagères (ainsi que les déchetteries et le tri sélectif) a été confié à la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne.

L'objectif des élus communautaires : offrir un meilleur service à la population (par exemple en créant de nouvelles déchetteries...) et faire diminuer les coûts d'évacuation et de traitement de plus en plus importants pour la collectivité, grâce aux économies d'échelle.

Pour financer la collecte et le traitement des ordures ménagères, les collectivités locales ont la possibilité d'instaurer la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), comme la taxe d'habitation, est basée sur la valeur locative de l'habitation. Elle figure sur la feuille des impôts fonciers.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est un forfait perçu directement par les communes et qui ne figure pas sur la feuille d'imposition.

Jusqu'à présent, parmi les dix communes de la communauté de communes, cinq étaient à la taxe (Cluses, Scionzier, Marnaz, Thyez, Arâches), les cinq autres à la redevance (Magland, Saint-Sigismond, Nancy-sur-Cluses, Mont-Saxonnex, Le Reposoir).

La loi ne permettant pas deux modes de financement pour le même service dans la même structure, un choix a dû être fait et c'est le principe de la taxe qui a été retenu pour l'ensemble des communes.

Notre commune, auparavant soumise à la redevance forfaitaire de 150 € par foyer, est donc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 soumise à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Pour l'année 2013, les taux de TEOM applicables aux communes auparavant soumises à la redevance ont été déterminés à partir du produit auparavant issu de la redevance **et sans qu'il y ait d'augmentation de ce produit**. Cependant, ce passage de la redevance à la taxe ne sera pas neutre financièrement pour certains contribuables puisque la base de calcul change. Pour certains, cela a pu malheureusement se traduire par une augmentation : c'est souvent par exemple le cas pour une famille vivant dans une maison ayant une superficie importante. Pour d'autres, au contraire, le remplacement de la redevance par la taxe a été synonyme d'économie.

La Communauté de Communes réfléchit à la mise en place d'une « redevance incitative » dont le montant variera en fonction de la quantité de déchets produits. L'objectif : réduire le volume des déchets incinérés qui nous permettra de payer moins de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et bien sûr mieux respecter notre environnement. Les élus ont également la volonté d'apporter des améliorations dans le service rendu.

Madame le Maire se tient à la disposition de toute personne qui souhaiterait obtenir des éclaircissements sur cette question.

#### B- SKI

Les rouleaux de la dameuse sont envoyés pour réparation dans une société spécialisée de la région lyonnaise. Le coût estimé sera de 1000 € par rouleau (coût nettement inférieur au rachat de rouleaux neufs).

Il est par ailleurs prévu d'ajouter 2 mises en sécurité sur nos téléskis (bas des Chavannes et Tour).

L'ensemble du matériel de la station est en ordre de marche pour la saison qui arrive.

### **C- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :**

Une première concertation au sein du conseil d'école composé des délégués de parents d'élèves, de l'équipe enseignante et de la municipalité s'est réunie pour évoquer la question de la réforme des rythmes scolaires. Le conseil d'école a opté pour la mise en place d'activités de 15 H 45 à 16 H 30 et l'école le mercredi matin. S'agissant de ces activités et de l'organisation qui en découlera, la concertation se poursuivra dans les semaines à venir, en concertation étroite avec les représentants de parents d'élèves, le personnel de la garderie et les équipes pédagogiques.

### **D- COMMISSION BOIS et COMMISSION TOURISME**

L'ONF a programmé pour la période 2014 à 2021 des coupes annuelles de l'ordre de 1000 m<sup>3</sup> de bois par an au lieu de 1500 en moyenne dans les années passées.

Comme tenu de l'impact de cette baisse de volume sur les recettes financières de la commune, Monsieur Alain ROUX, conseiller municipal en charge de la commission bois, propose d'étudier avec l'ONF la possibilité de réviser ce programme des coupes. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Les vieux tilleuls autour de la chapelle de Fley ont été analysés et se sont révélés particulièrement malades. Compte tenu du risque d'effondrement de ces arbres, ils seront coupés prochainement. Une nouvelle plantation de tilleuls sera organisée au printemps prochain avec la participation des enfants de l'école.

Une corvée sera organisée le 26 octobre prochain à Vormy en vue de l'installation des nouveaux bassins et de la réalisation de menus travaux à la Chavanne. Casse-croute offert par la municipalité.

Le débroussaillage des pistes de ski est fixé pour le 19 octobre.

### **E- COMMISSION VOIRIE**

Les travaux effectués par la société Colas ont été jugés non conformes en de nombreux points. Emmanuel PRICOT, adjoint en charge de la voirie, va négocier les mesures correctives.

La société Châtel a procédé au remplacement des projecteurs de l'église par des projecteurs moins énergivores. Les nouvelles illuminations LED de la chapelle de La Frasse plus esthétiques et moins onéreuses ont également été installées.

La société SYANE se propose de prendre en charge la gestion patrimoniale de tout notre système d'éclairage. Toutefois, le préalable obligé est de réaliser un diagnostic de nos installations actuelles

Le conseil décide donc à l'unanimité de lancer ce diagnostic et de mandater la SYANE pour en faire l'appel d'offres

### **E- CONVENTION PLURI ANNUELLE DE PATURAGE**

La précédente convention pluri annuelle de pâturage ayant pris fin cette année, une nouvelle convention est en cours d'élaboration. Elle prendra notamment en compte les améliorations apportées à l'alpage (desserte routière, impluvim supplémentaires, surfaces supplémentaires...).

Fin de la séance à 23 H.